

L'Assemblée nationale a adopté le 6 avril 2010 le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Ce vote satisfait le mouvement sportif sur deux points primordiaux.

Tout d'abord, le droit de propriété des organisateurs, et en premier lieu des fédérations sportives, sur leurs compétitions, a été consolidé. En rendant obligatoire le dialogue entre organisateurs et opérateurs, cet outil de régulation, ardemment défendu par le CNOSF, devrait permettre de préserver le patrimoine du mouvement sportif construit et développé depuis des années grâce à ses investissements financiers, matériels et humains. Il est par ailleurs essentiel en vue de la préservation de l'éthique et de l'équité des compétitions.

Ensuite, le texte de loi fixe un prélèvement sur les mises faites sur les paris sportifs en ligne et dont les produits, affectés au Centre National de Développement du Sport, ne seront pas plafonnés (1,3 % en 2010, 1,5 % en 2011, 1,8 % en 2012). Cette source de financement solidaire et durable du sport constitue un enjeu majeur pour la pérennité du sport français.

Agents sportifs

vers une réglementation

En mai 2008, le sénateur Jean-François Humbert avait initié une proposition de loi sur les agents sportifs. Adopté au Sénat en juin 2008, ce texte avait été transmis à l'Assemblée nationale en juin 2008. Auditionné tant par le Sénat que par l'Assemblée nationale, le CNOSF avait alors exposé ses propositions relatives aux agents, émanations des orientations sur le sport professionnel regroupées au sein de la publication [Ensemble pour un sport européen](#). Ces préconisations étaient articulées autour de trois grandes thématiques (l'accès, l'exercice et le contrôle de la profession d'agents sportifs) et avaient été très largement reprises dans la proposition de loi.

Par la suite mis en suspens, le texte est revenu sur le devant de l'actualité parlementaire en ce début d'année 2010. Entre-temps, la perspective d'une législation européenne s'était éloignée. Après un réexamen par la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, le 24 février, la proposition de loi la plus stricte qu'auparavant, a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale les 23 et 24 mars et renvoyé en seconde lecture au Sénat.

À défaut de cadre supranational, cette avancée législative permettra de mieux encadrer la profession d'agent sportif et donnera aux fédérations les moyens d'accroître leurs prérogatives.

Parmi les principaux points de cette loi : la faculté du paiement direct par un club de l'agent sportif mandaté par un joueur ; la suppression de la licence personne morale ; l'encadrement de l'activité des agents étrangers et communautaires intervenant sur le territoire national ; le renforcement des incompatibilités permettant de limiter les conflits d'intérêts... mais aussi l'aggravation des sanctions pénales.

Cette loi pourrait donc être bientôt définitivement adoptée, à la satisfaction du CNOSF et du mouvement sportif, impliqués depuis 2008 dans des opérations de soutien à ces modifications législatives. Il ferait de la France le pays doté de la réglementation la plus exigeante en matière d'agents sportifs.

Paris

sportifs

des satisfactions
pour le sport
français

du CNOSF

tamment été accueilli au Club France de Vancouver, installé au coeur du quartier de Shaughnessy, jeudi 11 février, par Denis Masegla, en présence de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, de Messieurs Jean-Claude Killy, Guy Drut et Denis Oswald, membres du CIO, et de la délégation française arrivée à Vancouver le jour même.

Le dîner, sur le thème de la Francophonie, s'est achevé sur un concert exceptionnel de Louis Bertignac, l'ancien guitariste du groupe Téléphone.

Le Club France est en effet devenu pendant un mois une petite ambassade française, pour ne pas dire francophone, tant d'un point de vue sportif qu'institutionnel ou culturel. Artistes (Garou, Roch Voisine...), médaillés Olympiques ou représentants des mondes sportifs et politiques s'y sont côtoyés sur toute la durée des Jeux. Un second Club France était par ailleurs installé dans la station de Whistler où se tenaient une partie des épreuves Olympiques.

Ces Clubs France ont notamment accueilli deux conférences de presse communes à l'État et au mouvement sportif, représenté par Denis Masegla et Alain Methiaz, chef de mission : le 12 février à Vancouver, avec Roselyne Bachelot-Narquin, et le 27 février à Whistler, avec Rama Yade.

Ces rendez-vous ont permis de faire valoir, comme l'évoquait Alain Methiaz :

« l'originalité de notre modèle sportif qui fait que nous sommes réunis tous les trois à cette table ! ».

Notons par ailleurs que l'action du CNOSF en faveur de la Francophonie se concrétisera, les 25 et 26 mai prochains, par la création de l'association des Comités Nationaux Olympiques (CNO) francophones. Cette association aura pour but de favoriser la coopération entre ces CNO et viendra compléter le dispositif mis en place l'an dernier avec l'Association Francophone des Académies Olympiques.

Visite

du CNO irakien

Du 18 au 21 mars 2010, le Comité National Olympique et Sportif Français

a reçu à Paris une délégation du Comité National Olympique d'Irak menée par son président, Raad Hammoodi Al-Dulaimi, et par son secrétaire général, Adel Fadhil Ali. Les représentants irakiens ont notamment rencontré Denis Masegla, Jean-Pierre Mougin, secrétaire général du CNOSF, et de nombreux élus du sport français, envisageant avec eux les perspectives de reconstruction du sport irakien.

L'Irak avait fait son retour aux Jeux Olympiques d'Athènes après seize ans d'absence.

En mai 2008, le gouvernement irakien avait dissout le CNO reconnu et soutenu par le CIO pour y imposer sa tutelle. Face à cette ingérence, le CIO avait, le 4 juin 2008, suspendu le CNO irakien. Seuls deux athlètes avaient été autorisés à participer aux compétitions Olympiques de Pékin. Désormais reconstitué après la tenue d'élections libres en son sein, le CNO irakien effectuait là sa première visite à la Maison du sport français depuis 2004.

Dans le cadre de la loi du 21 janvier 2009 portant réforme de l'hôpital, le gouvernement a été habilité à procéder par voie d'ordonnance pour modifier les dispositions du Code du Sport en vue d'accroître l'efficacité des dispositifs de protection de la santé des sportifs, ainsi que de lutter contre le dopage et le trafic de produits dopants, mais également d'assurer la conformité du Code du Sport avec le code de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Consulté en janvier 2010, le CNOSF a eu à ce sujet de fructueux échanges avec le ministère de la Santé et des Sports. Il a pu faire de nombreuses observations techniques, en particulier sur la question des prérogatives de l'AFLD.

Après transmission au Conseil d'État, le texte de l'ordonnance, vient d'être publié au *Journal Officiel* du 16 avril 2010.

Le CNOSF doit désormais travailler de concert avec le ministère de la Santé et des Sports sur les projets de décrets d'application.

À noter par ailleurs, sur le même sujet, la tenue, les 12 et 13 mars derniers au CNOSF, du 10^e colloque national de lutte et de prévention du dopage, avec notamment une réflexion sur le passeport biologique et sur les trafics de produits dopants.

w Contact :

santesport@cnosf.org

Référence : Ordonnance n° 2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du Code du Sport avec les principes du code mondial antidopage, consultable sur

www.franceolympique.com

w Contacts sur ces trois sujets :

juridique@cnosf.org

w Retrouvez les textes de loi ainsi que la publication

Ensemble pour un sport européen sur
www.franceolympique.com

L'ordonnance dopage a été adoptée

Francophonie

et Clubs France à Vancouver

Saviez-vous que près de 45 pays francophones ont participé aux Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver ?

Pays bilingue, franco-anglais, le Canada a oeuvré à mettre en valeur la langue de Molière, autour notamment d'une « *Place de la Francophonie* » installée sur Granville Island, quartier touristique situé dans la baie de False Creek. Cette Place a accueilli de nombreuses activités – théâtre, animation de rue, musique, clowns, mimes, marché des saveurs, expositions – destinées à faire vivre aux visiteurs une « *expérience culturelle francophone canadienne authentique* ».

Dans le cadre du programme « *Relayons la flamme de la francophonie* », l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Comité Consultatif sur les Langues Officielles (CLO) mis en place par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Vancouver (COVAN), ont remis au CIO et aux organisateurs des prochains JO (Londres, Sotchi et Rio) un guide des bonnes pratiques linguistiques.

Pour ces Jeux Olympiques, Pascal Couchepin, qui fut le président de la Confédération suisse en 2003 et 2008, avait été désigné Grand Témoin de la Francophonie. Il a now

Retrouvez l'interview
du président du CNO irakien sur
www.franceolympique.com